



Ségrégations et discriminations à l'école

L'école républicaine n'échappe pas aux phénomènes discriminatoires. Joëlle Perrotton, sociologue au Lapsac à Bordeaux, spécialiste de l'éducation et de l'immigration, a participé à une récente étude sur les mécanismes de la ségrégation scolaire dans l'académie de Bordeaux. Elle revient sur ces mécanismes, et étend le constat des discriminations à l'orientation scolaire, les équipes pédagogiques semblant anticiper les possibles discriminations sur le marché du travail.

LA QUESTION des ségrégations et discriminations ethniques à l'école est sensible. Symbole du creuset français, l'école fut conçue comme un instrument essentiel du modèle d'intégration français et n'a historiquement reconnu les particularismes que pour mieux les abolir. Elle se trouve donc embarrassée lorsque resurgissent dans l'espace public des affirmations identitaires ethniques, d'autant plus que l'école, par la massification, a connu des changements profonds ne lui permettant plus de faire l'impasse sur la gestion des différences ou des inégalités. Ainsi, même si le système scolaire paraît idéologiquement loin du racisme, on ne peut manquer de s'interroger sur l'état de la ségrégation et des discriminations ethniques en son sein.

LA SÉGRÉGATION SCOLAIRE

Les concentrations plus ou moins fortes d'enfants issus de l'immigration dans les établissements scolaires sont évidentes. Nous savons qu'ils sont particulièrement nombreux dans les Zep et que ces concentrations renvoient directement à la ségrégation résidentielle, via la sectorisation scolaire. Il n'y a cependant que peu d'études statistiques sur ce point, en grande partie parce que les jeunes issus de l'immigration constituent une catégorie statistique fantôme. Dans une étude récente¹, nous avons tenté sur l'académie de Bordeaux de mesurer la ségrégation ethnique au collège et la part de cette ségrégation imputable à l'urbain. Il s'avère que la ségrégation ethnique est forte – ainsi 10 % des collèges de l'académie scolarisent 26 % des élèves étrangers – et en particulier pour les élèves maghrébins, turcs ou africains – dans ce cas 10 % des collèges scolarisent 40 % de ces élèves. Mais surtout, il apparaît que la mise à l'écart de certains élèves se fait bien plus sur la base de leur origine ethnique que sur des critères sociaux ou scolaires (même si le cumul des inégalités est patent). Enfin, on peut montrer qu'une bonne part de la ségrégation scolaire tient

dans la ségrégation spatiale, mais que le public observé dans les collèges étudiés est malgré tout différent de celui attendu au vu de la sectorisation. **Les contournements de la carte scolaire jouent donc un rôle de renforcement des disparités.** De ce point de vue nous pouvons observer que les stratégies scolaires ne sont plus l'apanage des milieux favorisés mais tendent à se répandre même si les motifs et les buts en jeu varient selon les milieux sociaux. Ainsi, les plus aisés visent essentiellement les établissements prestigieux qui leur assureront à la fois un « entre-soi » et un bon niveau scolaire alors que dans les milieux plus modestes ce n'est pas tant un établissement qui est visé qu'un collège qui est fui; la motivation première n'est pas là prioritairement le niveau scolaire mais le souci d'éviter certains publics. Les élèves issus de l'immigration sont particulièrement stigmatisés parce qu'associés dans l'imaginaire social à l'échec et à la violence scolaires. Cette démocratisation des stratégies scolaires permet à certains établissements perçus comme des recours de maintenir un équilibre mais laisse en bout de chaîne des collèges se ghettoïser totalement. Les politiques locales, même si elles sont plus sensibles à ce thème de la mixité, s'avèrent relativement impuissantes à réguler les fuites, car l'administration déconcentrée de l'Éducation nationale se voit contrainte par des impératifs gestionnaires et est prisonnière du fonctionnement concurrentiel de l'école. Il y a ainsi une certaine contradiction par exemple entre la volonté de diversifier les formations, via les options, et le désir de contenir l'évitement qui s'appuie précisément sur ce choix d'options. **Les phénomènes de ségrégation sont donc prégnants dans le système scolaire et ont des effets sur les carrières scolaires.** Il semblerait notamment² que les élèves des établissements les plus ségrégués ont au final des acquisitions moindres (leurs résultats au brevet toutes choses égales par ailleurs sont moins bons) mais que leur orientation soit plus favorable (ils vont plus à résultats comparables en seconde générale). Les effets de la ségrégation sont donc ambivalents : les acquisitions scolaires sont plus difficiles à réaliser dans ces établissements, y compris parce que les enseignants peuvent baisser leur niveau d'exigence au profit du maintien de l'ordre³, mais il est sans doute plus aisé d'y accéder à la seconde (chaque établissement créant ses normes d'orientation en fonction de son public). Néanmoins on ne peut cantonner les effets de la ségrégation à la seule question des carrières scolaires. En effet les phénomènes

ségrégatifs ont un grand rôle pour expliquer que l'on assiste en certains points du système scolaire à une ethnicisation des relations scolaires⁴, notamment lorsque ségrégation et discrimination s'associent.

L'ÉCOLE ET LA DISCRIMINATION

La discrimination ethnique est très difficile à connaître car elle suppose d'appréhender des comportements qui sont tus et qui s'opèrent sur une population encore une fois invisible, au moins statistiquement parlant. Néanmoins, on peut inférer des enquêtes portant sur les réussites scolaires comparées des français et des étrangers un certain nombre de conclusions en la matière. Ainsi l'étude de L.A. Vallet et J.-P. Caille⁵ montre bien que le relatif échec des enfants issus de l'immigration est surtout imputable à leurs caractéristiques sociales et familiales. Ces élèves ne font donc pas moins bien, voire même mieux, que les enfants français dans les mêmes conditions. On peut conclure de ces résultats que l'école ne semble pas ajouter de handicap ethnique au handicap social et ne maltraite donc pas plus ces enfants qu'elle ne maltraite les enfants de milieu populaire. Cependant L.A. Vallet et J.-P. Caille remarquent que c'est peut-être dans les processus d'orientation que des discriminations semblent se faire jour. C'est également ce que constate A. Léger⁶ lorsqu'il observe qu'on envoie, à résultats scolaires comparables, plus souvent des enfants étrangers dans des structures d'éducation spécialisées. **Plus que dans l'évaluation des acquis c'est dans l'anticipation de l'avenir social probable de ces élèves que des stéréotypes peuvent se faire jour et produire des processus discriminatoires**, témoignant du regard particulier que l'institution scolaire porte sur ce public. Ainsi peuvent se créer des attentes négatives conduisant à minimiser les chances de réussite de ces élèves. Ces attentes s'ancrent dans la mise en évidence d'une sorte de handicap non plus seulement socio-culturel mais en quelque sorte socio-ethnique et sur des processus d'ethnicisation des comportements scolaires et notamment des comportements d'incivilité⁷. Elles peuvent aussi s'ancrent sur le racisme ambiant dans la société. Ainsi, nous avons pu constater⁸ dans certains lycées professionnels des discriminations ethniques à l'entrée de certaines filières basées non sur une anticipation des résultats scolaires des élèves issus de l'immigration mais sur une anticipation des discriminations à l'embauche. La difficulté à trouver des stages et plus encore des emplois dans certaines branches du marché du

travail conduit des établissements scolaires à ne plus recruter d'élèves d'origine étrangère dans ces sections afin de ne pas les amener dans ce qui serait une impasse. Nous sommes là dans des processus de discrimination indirecte qui montrent combien les phénomènes discriminatoires observables dans différents champs de la vie sociale s'interpénètrent. Ceci n'est pas sans conséquence car ces discriminations à l'entrée de certaines filières, combinées à la création de classes de niveau scolaire, amènent du coup à observer des ségrégations internes aux établissements. La création de classes ethniques, surtout lorsqu'elles paraissent découler de discriminations ou de politiques volontaires d'établissement, n'est pas sans incidence sur les relations interethniques à l'école et peut mener à des spirales identitaires voire à du racisme.

Ségrégation et discrimination se conjuguent donc, de manière encore localisée, dans le système scolaire et tendent à mettre en exergue non seulement la position particulière des jeunes issus de l'immigration mais aussi la propension de plus en plus forte à ethniciser des problèmes sociaux et scolaires. ■

Joëlle PERROTON

1. G. Felouzis, F. Liot, J. Perroton, *Ecole, Ville, Ségrégation : la polarisation sociale et ethnique des collèges dans l'Académie de Bordeaux*, Rapport de recherche au Fasild et au Puca, juin 2002.
2. G. Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue Française de sociologie*, 2003.
3. A. Van Zanten, *L'école de la périphérie*, PUF, 2001.
4. J. Perroton, Les dimensions ethniques de l'expérience scolaire, *L'Année sociologique*, Vol 50, n° 2, 2000.
5. L.A. Vallet et J.-P. Caille, *Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français : une étude d'ensemble*, les dossiers d'Education et formations, MEN, n° 67, 1996.
6. in F. Aubert, M. Tripier, F. Vourc'h, *Jeunes issus de l'immigration, de l'école à l'emploi*, L'Harmattan, 1997.
7. J. Perroton, *École et ethnicité : une relation à double face*, Thèse de doctorat, 1999.
8. J. Perroton, « D'un lycée professionnel à l'autre » in F. Lorcerie, *L'école et le défi ethnique*, ESF, 2003.